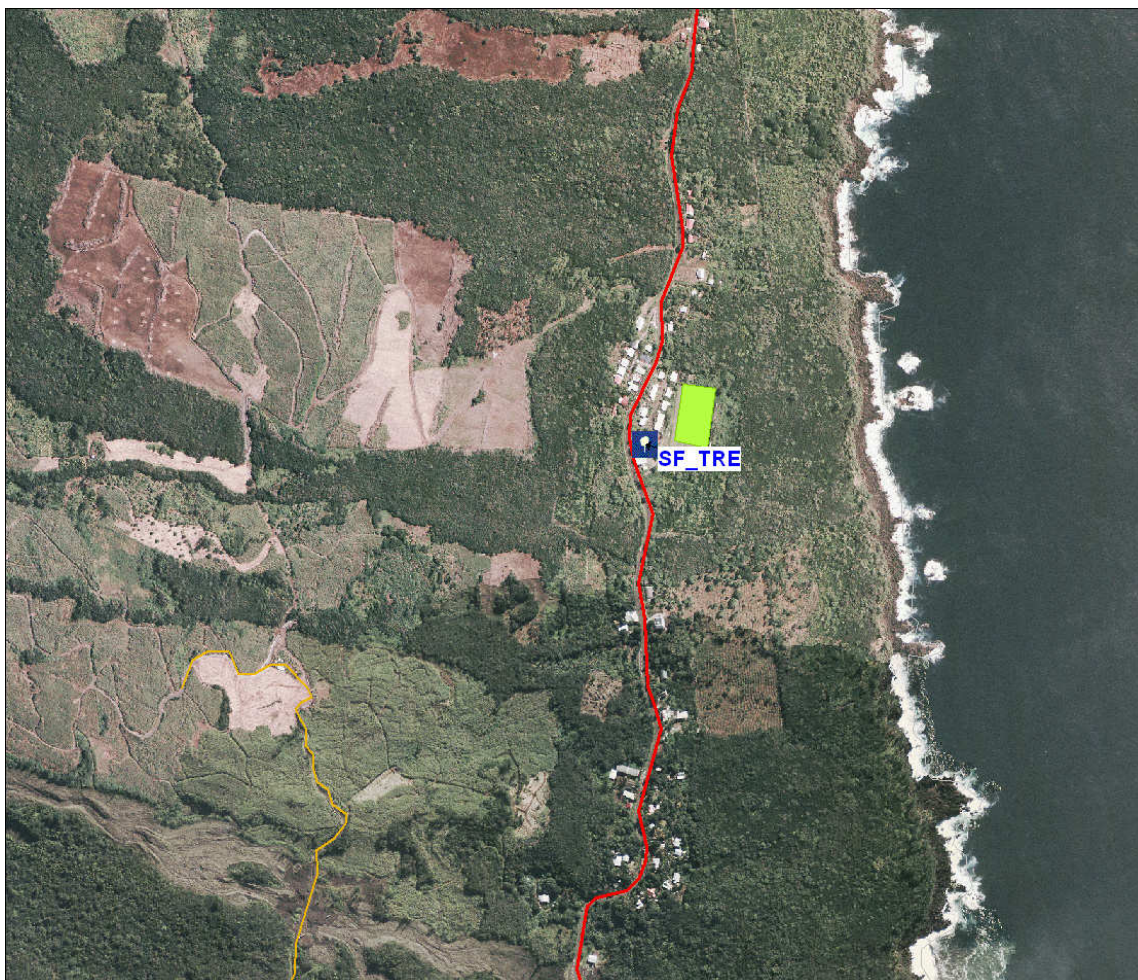


PERIODE DE LA CAMPAGNE DE SURVEILLANCE

du 06 avril 2007 au 03 mai 2007

PLAN DE SITUATION



SF_TRE : Station fixe d'observations spécifiques, située au Case du Tremblet, à Saint Philippe.

OBJECTIF DE LA SURVEILLANCE

Surveillance de l'impact atmosphérique des émissions du volcan

RESULTATS

OQ : Objectif de Qualité défini dans le décret n°2003-1085 du 12 novembre 2003 (voir document D GA 23 B)

VL : Valeur Limite définie dans le décret n°2003-1085 du 12 novembre 2003 (voir document D GA 23 B)

SRI : Seuil de Recommandation et d'Information défini dans le décret n°2003-1085 du 12 novembre 2003 (voir document D GA 23 B)

SA : Seuil d'Alerte défini dans le décret n°2003-1085 du 12 novembre 2003 (voir document D GA 23 B)

Dioxyde de soufre

SO₂
en µg/m³

	Relevé	OQ	VL	SRI	SA
Moyenne sur la durée de la campagne	6	50 µg/m ³	20 µg/m ³		
Moyenne horaire maximale	764			300 µg/m ³	*500 µg/m ³
Nombre de moyennes horaires dépassant les 350 µg/m ³	4		24		
Nombre de moyennes journalières dépassant les 125 µg/m ³	0		3		

* Seuil d'alerte : 500 µg/m³ en moyenne horaire, dépassé pendant trois heures consécutives

Particules fines en suspension

PM10
en µg/m³

	Relevé	OQ	VL	SRI	SA
Moyenne sur la durée de la campagne	27	30 µg/m ³	40 µg/m ³	-	-
Nombre de moyennes journalières dépassant les 50 µg/m ³	0		35	-	-

COMMENTAIRE

Du 6 avril 2007 au 3 mai 2007, l'Observatoire Réunionnais de l'Air (ORA) a mené une campagne de surveillance au Case du Tremblet, situé sur la commune de Saint Philippe. A l'aide d'analyseurs automatiques installés dans une station fixe, les concentrations de 2 polluants présentés ci-dessus ont été relevées. L'objectif de cette campagne de surveillance était d'évaluer la concentration horaire des polluants émis directement par le volcan, lors de l'éruption, qui a eue lieu du 2 avril au 1^{er} mai 2007.

Durant cette campagne de mesure, il y a eu 4 dépassements du seuil de recommandation et d'information, pour le dioxyde de soufre, respectivement le 26 avril 2007 à 03h45 et le 27 avril 2007 de 19h45 à 22h00, comme indiqué dans le tableau ci-après.

Date	Heure	SO ₂ (µg/m ³)	Type de dépassement
26/04/2007	03:45:00	316	SRI
27/04/2007	19:45:00	421	SRI
27/04/2007	20:00:00	497	
27/04/2007	20:15:00	625	
27/04/2007	20:30:00	613	
27/04/2007	20:45:00	503	SRI
27/04/2007	21:00:00	677	
27/04/2007	21:15:00	764	
27/04/2007	21:30:00	687	
27/04/2007	21:45:00	561	SRI
27/04/2007	22:00:00	321	

Au vu de 28 jours de mesures, il apparaît, pour le dioxyde de soufre et les particules fines en suspension dans l'air, que les valeurs limites annuelles ainsi que les objectifs de qualité définies dans le décret n°2003-1085 (voir document D GA 23 B) devraient être respectées, en extrapolant sur une année civile. Néanmoins, ceci n'est qu'une estimation, et une surveillance en continue sur une année est nécessaire pour confirmer cette hypothèse.

DIFFUSION

⇒ *Tout public*

MISE A JOUR

INDICE	DATE	OBJET DE LA MODIFICATION	PAGE(S) MODIFIEES
A	5 mai 2007	Aucune modification	Aucune

	REDIGE PAR	REU PAR
NOM	Chatrapatty BHUGWANT	Bruno SIEJA
FONCTION	Ingénieur d'Etudes	Directeur
VISA	